

H/F CHEF DE PROJET CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS

Contexte - Définition de la fonction

La politique de la ville est une compétence obligatoire que la communauté d'agglomération de l'Albigeois exerce en lien avec un GIP « action contrat de ville » dont elle est membre fondateur.

Le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois comporte trois quartiers relevant de la politique de la ville sur lesquels sont mises en œuvre des actions au titre du contrat de ville Albigeois.

Le poste de chef de projet a vocation à remplir les missions, contractuelles en lien avec le GIP et celles relevant des choix de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de politique de la ville.

Missions

Assurer la mise en œuvre et le suivi du contrat de ville Albigeois en lien étroit avec les signataires et les habitants

Animer et coordonner le contrat en cohérence avec les dispositifs existants.

Préparer, coordonner et assurer le suivi de l'appel à projet et de la programmation annuelle en lien avec les acteurs ressources des quartiers prioritaires

Animer, coordonner les actions inscrites et mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville et de ses dispositifs.

Accompagner et apporter un appui aux conseils citoyens ;

Mettre en place et réajuster les outils d'observation, de suivi et d'évaluation des différents programmes d'actions.

Valoriser les actions du contrat de ville, mettre en œuvre leur promotion et faire partager les initiatives à l'échelle de tout le territoire.

Contribuer au projet de renouvellement urbain sur le quartier de Cantepau.

Activités principales

Prospectives en amont des dispositifs et pour préparer l'appel à projet.

Animer et coordonner les différentes instances de travail et veiller à la concordance des différents avis et à la bonne exécution des décisions du conseil d'administration.

Apporter du soutien méthodologique aux différents porteurs ; les aider dans leurs démarches techniques et administratives ainsi que dans la recherche de financements.

Participer à l'évaluation globale du contrat de ville aux côtés des différents partenaires.

Participer aux instances décisionnelles, être force de proposition et de conseil auprès du vice-président délégué et élus concernés.

Rédiger comptes rendus et synthèses destinés aux partenaires, opérateurs, habitants et élus.

Dans l'objectif de :

Assurer la cohérence du contrat de ville à toutes les étapes.

Renforcer, consolider, développer et dynamiser les partenariats.

Favoriser l'émergence de projets structurants pour les quartiers prioritaires.

Valoriser, exporter et faire connaître le travail réalisé par les opérateurs sur les quartiers prioritaires.

Rattachement hiérarchique – environnement du poste

Le référent hiérarchique est la directrice du service politique de la ville – Insertion –Relais d'assistantes maternelles- Chenil

Missions transversales avec des partenariats multiples à chaque étape,
Travail en concertation interne et externe,
Position d'expert à établir et à faire accepter et reconnaître dans les quartiers concernés et auprès des décideurs institutionnels,
Niveaux différents de restitution et de validation.

Relations avec

Au sein de la collectivité : la Direction Générale des Services, les services partenaires, les élus.

Au sein des Mairies : les services, les DGS, les élus ;

Les extérieurs : les partenaires du contrat et leurs services, les opérateurs, les habitants.

Ressources ou compétences requises

Savoir être :

Sens du dialogue et capacité d'écoute, qualité de synthèse ;
Aptitude au travail multi-partenarial et à la négociation ;
Détermination, rigueur et forte capacité de travail ;

Savoir faire et connaissances spécifiques :

Des connaissances et pratiques des dispositifs de la politique de la ville et de l'insertion, du monde associatif ; des dispositifs de la démocratie participative sont utiles pour permettre une implication complète et rapide dans le poste.

Profil - formation - expérience

Niveau de recrutement et compétences générales :

- Cadre A, formation supérieure, niveau Bac plus 4 / 5
- Formation et/ ou expérience en développement territorial, développement local politique de la ville et à la conduite de projet

Conditions d'exercice du poste

37 heures hebdomadaires répartis sur 5 jours (cadre légal 1607h)